

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Alexandre GALLESE - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 001-2867/17/BM

■ **Approbation d'une convention de partenariat avec l'Établissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, relative à la promotion du territoire au MIPIM et au SIMI 2018**

MET 17/5568/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de promotion de son territoire à l'attention des décideurs économiques et des investisseurs. L'objectif est d'encourager l'implantation et le développement d'entreprises et de grands projets structurants.

La présence dans des salons professionnels en constitue un axe important. Elle permet de valoriser l'originalité et la spécificité de l'offre métropolitaine et de lui conférer la crédibilité et la lisibilité indispensables pour attirer les talents et les capitaux.

Notre territoire, représenté successivement par la Communauté de communes Marseille Provence Métropole, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et aujourd'hui par la Métropole Aix-Marseille-Provence, expose ses atouts dans les salons professionnels dédiés à l'immobilier d'entreprise depuis 16 ans. Il participe ainsi chaque année au Marché International des professionnels de l'Immobilier (MIPIM) organisé mi-mars à Cannes et au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) qui se tient début décembre à Paris.

Le MIPIM, salon international, réunit pendant quatre jours plus de 24 000 professionnels de l'immobilier d'entreprise dont 5 000 investisseurs, venus de 90 pays. Il constitue l'occasion pour les grandes métropoles de mettre en avant leurs projets, de confirmer leur dynamisme et d'entretenir leurs relations avec les acteurs et les décideurs économiques nationaux et internationaux.

Signé le 14 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 15 décembre 2017

Tout aussi incontournable et complémentaire, le SIMI est le salon de référence de l'immobilier d'entreprise dédié au marché français. Il rassemble pendant trois jours, au cœur de Paris, 28 000 participants et 450 exposants.

Après une première participation au bilan positif tant en termes de visibilité que de qualité de rendez-vous, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre en 2018 son action de la promotion du territoire au MIPIM et au SIMI.

Ainsi, par délibération N° ECO016-2135/17/BM Bureau de la Métropole du 13 juillet 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé sa participation aux éditions 2018 de ces deux salons, qui se dérouleront :

- du 13 au 16 mars 2018, s'agissant du MIPIM
- et aux dates prévisionnelles des 5, 6 et 7 décembre 2018, s'agissant du SIMI.

Dans un souci de lisibilité de l'offre et d'efficacité de la promotion du territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite associer à sa participation à ces salons différents acteurs de terrain de la sphère publique, en assurant le rôle de mandataire de ce partenariat.

Aussi la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite-t-elle renouveler son partenariat avec les acteurs économiques publics incontournables du territoire que sont l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP).

Ensemble au MIPIM et au SIMI, ils assureront la promotion d'un territoire commun, mettant en avant les thématiques suivantes : une métropole attractive avec ses filières d'excellence, ses grands projets structurants, sa capacité à innover et son art de vivre, mais aussi l'opération d'intérêt national Euroméditerranée, le Grand Port Maritime de Marseille, les grands projets immobiliers et les zones d'activités de métropole.

Le budget prévisionnel de cette participation commune au MIPIM 2018 et au SIMI 2018 s'élève à 320 000 € TTC. Il comprend les frais de location de l'emplacement de chaque stand, leur aménagement, les prestations permettant d'optimiser la participation à ces événements ainsi que les prestations de communication et d'animation du stand pour chacun de ces deux salons (opérations presse, outils de promotion et communication spécifiques au salon, cocktails...).

La Métropole sera le mandataire des partenaires pour l'organisation de cette participation commune et pour la réalisation du stand commun lors de ces deux salons.

Chaque partenaire versera ainsi à la Métropole le montant de sa participation financière à l'organisation de ces événements.

Le budget prévisionnel et le plan de financement de la participation commune des partenaires au MIPIM et au SIMI 2018 sont les suivants :

Dépenses en euros TTC		Recettes en euros TTC	
Location des stands	140 000	Euroméditerranée	65 000
Aménagement des stands	152 000	CCIMP	50 000
Opérations de promotion	28 000	Ville de Marseille	15 000
		GPMM	40 000
		Sous-total partenaires	170 000
		Participation Métropole	150 000
TOTAL	320 000	TOTAL	320 000

Le montant de la participation de la Métropole à ces deux salons s'élèvera à la somme de 150 000 euros.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP), jointe en annexe, relative à la promotion du territoire métropolitain au MIPIM 2018 et au SIMI 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération N°NH 009-011/16/CM du conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au bureau de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- La délibération N° ECO016-2135/17/BM du Bureau de la Métropole du 13 juillet 2017, approuvant la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à deux salons professionnels spécialisés dans l'immobilier d'entreprise : le MIPIM et le SIMI 2018.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 15 décembre 2017

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence participe aux éditions 2018 du MIPIM et du SIMI, deux rendez-vous annuels incontournables des acteurs nationaux et internationaux de l'immobilier d'entreprise ;
- Que dans un souci de lisibilité de l'offre et d'efficacité de la promotion du territoire, la Métropole souhaite associer à sa participation à ces salons différents acteurs de terrain de la sphère publique, en assurant le rôle de mandataire ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, relative à la promotion du territoire au Marché International des professionnels de l'Immobilier 2018 (MIPIM) et au Salon de l'Immobilier d'Entreprise 2018 (SIMI).

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 de la Métropole : sous-politique B330 nature 6233 fonction 64.

- Les recettes correspondantes seront constatées au budget 2018 de la Métropole : sous-politique B330 natures 70875 (Ville de Marseille) et 70878 (autres partenaires), fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Stratégie et Attractivité économique

Martine VASSAL